

25 janvier 1961.

Décide

de fixer à 7 NF à compter du 1^{er} janvier 1961, le taux horaire de la rémunération allouée à M^{me} Constantin, née Bhamboulan, pour les cours d'ins. truction musicale dans les écoles primaires de Royan dont le total est de 8 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité

XI

approuvé
6

partition des fonds de la loi Barangé.

M. Rochedreux, rapporteur.

Les fonds provenant de la loi Barangé pour l'année scolaire 1959-1960 s'élevaient à 38.160,00 NF pour 3266 élèves.

La commission scolaire du 25 janvier 1961 a proposé, comme les années précédentes, de mettre à la disposition des Directeurs d'école, une somme de 5 NF par élève, le reliquat étant destiné aux constructions scolaires et réparations des bâtiments existants (1^{ère} urgence).

Le conseil Municipal

sur l'avis favorable de la commission scolaire du 25 janvier 1961,

Décide

de fixer à 5 NF par élève le montant du crédit alloué aux Directrices et Directeurs d'établissements scolaires pour achats de fournitures sur les fonds provenant de la loi Barangé.

Adopté à l'unanimité.

grandes de sursis d'incorporation.

XII

approuvé
6

Le conseil Municipal

classe 1962.

donne un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation formulées par

- | | | | | |
|--------|---------|-------------|-------------------------|--------------|
| MM. 1. | Brocard | Jean-Marc | , né le 20 mars 1942 | à Oran |
| 2. | Martin | Jean-Paul | , né le 27 août 1942 | à St G de St |
| 3. | Savelli | Gilbert | , né le 5 novembre 1942 | à Oran |
| 4. | Wehrle | Michel | , né le 30 déc. 1942 | à Neuilly |
| 5. | Sandry | Marc | , né le 17 mars 1942 | à Charente |
| 6. | Boise | Jean-Pierre | , né le 3 avril 1942 | à Royan |